

## Conditions Générales de Vente (CGV-CCV)

### PREAMBULE

La compagnie **Soy Création** est une compagnie de théâtre, association Loi 1901, le siège est situé au 10 rue National 75003 Paris, immatriculée sous le n° 41476420500005 (ici après, « **Soy Création** »). Soy Création propose des ateliers de théâtre. Sauf accord écrit contraire des parties, les présentes Conditions Générales s'appliquent en toutes ses dispositions à toutes prestations réalisées par Soy Création (ici après les « **Prestations** ») pour l'élève depuis leur date d'entrée en vigueur. Les présentes conditions générales seront signées lors d'une inscription sur place ou par courrier dérivés aux Articles 1.3 et 1.4.2 ou acceptées électroniquement sans réserve lors d'une inscription en ligne dérivés à l'Article 1.4.1) par l'élève ou par son représentant légal dans le cas où l'élève est mineur (moins de 18 ans) au moment de son inscription auprès de Soy Création. Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur au jour de leur signature ou de leur acceptation électronique et s'appliquent jusqu'au terme de l'engagement de l'élève.

### ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION

#### 1.1. DISPOSITIONS GENERALES

Soy Création propose plusieurs formules d'inscription possibles :

- Inscription à l'année : ateliers de création de spectacle d'octobre à juin pour adultes (atelier du soir) ou pour enfants/ado.
- Inscription en pop-up : création d'un spectacle d'octobre à février ou de mars à juin

#### 1.2. POLITIQUE DE COURS D'ESSAI

L'élève dispose de deux séances d'essai (hors pop-up). A la suite de ces séances d'essai, vous vous engagez pour l'année.

Si l'élève ne convient pas à l'élève, l'élève ou son représentant légal a 4 jours calendaires pour signaler qu'il souhaite se délier de son engagement annuel après ses séances d'essai. Pour cela, le participant ou ses doit être capable : l'élève doit envoyer sa demande par email, avec comme titre d'email le mot **DESISTEMENT** (en lettres capitales). Sans réponse de la part de Soy Création au bout de 7 jours, l'élève ou son représentant légal doit appeler l'école au numéro suivant : 01 43 76 61 66 jusqu'à prendre son Responsable et lui confirmer son désistement. Si cette procédure n'a pas été respectée, l'engagement à l'année est réputé confirmé et approuvé par l'élève ou son représentant légal, et le montant total à payer au titre de l'inscription engagée est réputé dû sans aucune possibilité.

#### 1.3. INSCRIPTION SUR PLACE

Il est possible de s'inscrire sur place lors des premières parties musicales organisées aux mois de juin et septembre.

Les données suivantes doivent être fournies au moment de l'inscription sur place :

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné
- Le montant en espèces de l'atelier choisi

#### 1.4. INSCRIPTIONS EN LIGNE

Le Participant peut s'inscrire en ligne aux ateliers proposés par Soy Création. Les inscriptions en ligne aux cours s'effectuent via la plateforme web [www.vivartes.com](http://www.vivartes.com) de son partenaire technique Vivartes. Lors de son inscription, le Participant devra obligatoirement créer son compte utilisateur.

Les informations demandées à l'élève lors d'une inscription en ligne sont les mêmes que lors d'une inscription sur place.